



Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 7 mai 2024

Présidence : David Humair Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 62

Presse : Freiburger Nachrichten et Murtenbieter

David Humair salue les citoyennes et citoyens de Cressier venus ce soir pour cette 7^{ème} Assemblée communale de la législature. Il les remercie chaleureusement de leur présence en soulevant que 62 personnes sur 781 électeurs inscrits ont pris la peine de se déplacer pour accomplir leur devoir civique. Il tient à saluer le représentant de la presse pour le Freiburger Nachrichten et le Murtenbieter.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 17 du 26 avril 2024 par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages.

Il est annoncé que l'Assemblée communale est enregistrée et que les personnes prenant la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Monsieur Daniel Muller
- Madame Muriel Humair

Le Syndic remercie ces deux personnes d'avoir accepté leur mission.

Le nombre de personnes est de 62 au total.

Avant de commencer l'Assemblée, **David Humair** prend la parole en ces termes :

C'est avec un grand respect et un sens profond de la responsabilité que je vous accueille ce soir à notre assemblée communale, un moment clé dans la vie de notre collectivité où nous partageons, discutons et décidons ensemble de la gestion de notre bien commun.

Je suis heureux de vous annoncer que les comptes de notre commune pour cette année sont bons. Grâce à une gestion prudente et à plusieurs opportunités financières exceptionnelles, nous avons réussi à obtenir des résultats positifs. Cela témoigne de l'efficacité de notre administration et de notre capacité à saisir les opportunités pour le bien de tous.

Cependant, il est essentiel de noter que plusieurs de ces rentrées financières sont de nature exceptionnelle et ne se répéteront pas nécessairement à l'avenir. Cela nous oblige à adopter une posture de prudence et de planification minutieuse pour les années à venir.

En effet, alors que nous nous réjouissons aujourd'hui de ces résultats favorables, nous devons aussi penser à l'avenir et préparer notre commune à faire face à des défis financiers qui pourraient nécessiter des ajustements, y compris une éventuelle augmentation du taux d'imposition. Je tiens à être transparent avec vous : si nous voulons maintenir et améliorer le niveau des services publics et répondre efficacement aux besoins de notre communauté, cette option pourrait devenir une réalité à envisager sérieusement.

Nous nous engageons à utiliser ces résultats financiers positifs pour renforcer les fondations de notre commune. Cela inclut l'investissement dans des projets durables qui bénéficieront à long terme à tous les citoyens, et l'adoption de stratégies financières qui sécuriseront notre avenir économique.



COMMUNE DE CRESSIER

Ce soir, votre participation est cruciale. Chacune de vos contributions nous aidera à équilibrer entre la nécessité de financer nos projets et services essentiels et l'importance de rester fiscalement responsables et prudents.

Je vous remercie tous pour votre engagement continu et votre présence ce soir. Ensemble, nous pouvons continuer à bâtir une communauté forte, responsable et résiliente, prête à accueillir les défis de demain avec sagesse et courage.

L'ordre du jour est énoncé :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2023
2. Comptes 2023
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 bilan
 - 2.4 rapport de gestion – synthèse des indicateurs financiers
 - 2.5 rapport de la commission financière
3. Crédit d'engagement 2024
 - 3.1. projet d'assainissement du Riau (phase 1)
4. Désignation de l'organe de révision (proposition de la Commission financière)
5. Approbation du règlement scolaire
6. Divers

David Humair demande si quelqu'un souhaite modifier l'ordre du jour.

Aucune remarque, ni question n'étant formulée, l'Assemblée est déclarée ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2023

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

David Humair demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2023

Le **Syndic** passe au deuxième point. Avant de donner la parole à l'Administratrice des finances, il tient à remercier toute l'équipe de l'Administration communale, Myriam Chamorel, Sefer Gashi, Henri Maillard et en particulier Sylvie Staehlin pour leur travail essentiel au bon fonctionnement de cette commune. Des remerciements sont également transmis aux membres du Conseil pour leur collégialité et leur dévouement au profit de la communauté.

Sylvie Staehlin salue l'Assemblée et avant de présenter les chiffres importants par chapitres, quelques précisions d'ordre général sont données.

En effet, cet excellent exercice démontre une gestion des coûts maîtrisée. Par rapport au budget, CHF 166'072.41 de charges en moins ont été enregistrées.

Pour ce qui est de la différence au niveau produits, la commune a été au bénéfice de revenus extraordinaires dus à divers décomptes et dissolutions de réserves ainsi que de rentrées imprévisibles.

On rappellera notamment que l'énergie avait été mise au budget de manière très élevée dans tous les chapitres comme dans les budgets des associations de communes ; c'est finalement des prix plus raisonnables qui ont été comptabilisés.



2.1. Compte de résultats

Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2023		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	881 528.79	374 882.00	974 275.85	
	Excédent de produits/charges	-	506 646.79	-	614 720.15
1	Ordre et sécurité publics - défense	146 345.05	16 780.20	154 473.10	5 670.00
	Excédent de produits/charges	-	129 564.85	-	148 803.10
2	Formation	1 827 340.30	467 997.95	1 760 845.30	467 999.45
	Excédent de produits/charges	-	1 359 342.35	-	1 292 845.85
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	170 092.45	4 147.50	215 554.90	2 538.50
	Excédent de produits/charges	-	165 944.95	-	213 016.40
4	Santé	469 338.25	223 447.04	513 311.40	5 360.35
	Excédent de produits/charges	-	245 891.21	-	507 951.05
5	Prévoyance sociale	458 353.60	15 081.90	465 132.00	1 000.00
	Excédent de produits/charges	-	443 271.70	-	464 132.00
6	Traffic et télécommunication	438 463.35	9 627.40	483 485.65	13 416.40
	Excédent de produits/charges	-	428 835.95	-	470 069.25
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	700 588.30	596 520.20	714 414.90	606 449.75
	Excédent de produits/charges	-	104 068.10	-	107 965.15
8	Economie publique	182 039.90	116 446.90	168 573.95	76 296.15
	Excédent de produits/charges	-	65 593.00	-	92 277.80
9	Finances et impôts	1 228 637.78	4 677 796.68	222 550.00	4 315 612.50
	Excédent de produits/charges	3 449 158.90	-	4 093 062.50	-
	Totaux	6 502 727.77	6 502 727.77	5 672 617.05	5 853 898.80



Commentaires – comptes 2023

Le budget 2023 prévoyait un excédent de revenu à hauteur de CHF 181'281.75

Le compte de résultat présente un excédent de CHF 994'285.63 soit une différence de CHF 813'003.88

La différence peut être reconstituée comme suit :

Chapitres	Comptes 2023		Budget 2023		Différence	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	881 528.79	374 882.00	974 275.85	359 555.70	- 92 747.06	15 326.30
1 Ordre public	146 345.05	16 780.20	154 473.10	5 670.00	- 8 128.05	11 110.20
2 Enseignement et formation	1 827 340.30	467 997.95	1 760 845.30	467 999.45	66 495.00	- 1.50
3 Culte, Culture et Loisir	170 092.45	4 147.50	217 452.40	4 436.00	- 47 359.95	- 288.50
4 Santé	469 338.25	223 447.04	513 311.40	5 360.35	- 43 973.15	218 086.69
5 Affaires sociales	458 353.60	15 081.90	465 132.00	1 000.00	- 6 778.40	14 081.90
6 Transport et communication	438 463.35	9 627.40	483 485.65	13 416.40	- 45 022.30	- 3 789.00
7 Protection - Aménagement de l'environnement	700 588.30	596 520.20	714 414.90	606 449.75	- 13 826.60	- 9 929.55
8 Economie	182 039.90	116 446.90	168 573.95	76 296.15	13 465.95	40 150.75
9 Finances et impôts	234 352.15	4 677 796.68	222 550.00	4 315 612.50	11 802.15	362 184.18
	5 508 442.14	6 502 727.77	5 674 514.55	5 855 796.30		
	994 285.63		181 281.75		- 166 072.41	646 931.47



Commentaires par chapitres

Différences

Charges
-92'747.06

Produits
+15'326.30

0 Administration générale

Ces positions sont à mentionner au niveau administratif :

- Les répartitions salariales ont été effectuées par rapport aux heures effectives
- Des décomptes de perte de gains ont été encaissés.
- Les déductions sociales sont moins élevées
- Les frais informatiques ont progressé et les montants des primes d'assurances ont été imputés sur les objets concernés.
- Les frais d'assurances sont répartis dans les dicastères et immeubles
- Les cadeaux attribués sont plus élevés que prévu. David Humair précise que l'engagement des employés a fait l'objet de remerciements.

Sous chapitre 0221 Adm. des constructions

Les émoluments administratifs sont plus élevés car l'approbation du PAL a généré un montant de frais à hauteur de CH 2'500.00.

029 Immeuble et terrain administratifs

Plus d'heures de travail ont été consacrées à ce dicastère.

La gestion des divers bâtiments ne présente pas de particularité.

Fait exception le four communal dont les frais de peinture ont été plus élevés que prévu, de plus un drainage a dû être fait pour éviter les infiltrations.

Le Centre-Village est occupé à 100% les décomptes usuels avec la régie sont standards. On notera des travaux importants dans le 6 pièces de la Grande Ferme (velux).

Les frais de chauffage pour tous nos bâtiments sont désormais introduits en imputations internes.

La parole n'est pas demandée.

1 Ordre et sécurité publics – défense

Différence

Charges
-8'128.05

Produits
+11'110.20

Les frais du Service des curatelles sont moins élevés.

La participation à l'Association intercommunale pour la défense contre le feu est plus haute que prévu.

La remise de L'Association des sapeurs-pompiers de Morat a généré des décomptes supplémentaires 2022 et 2023 et un montant, en plus, a été voté par l'Association des communes du Lac pour la mise en place de la nouvelle organisation.

Le Centre de renfort a été vendu à la commune de Morat ce qui engendre des écritures dans les investissements et le fonctionnement.

La Protection civile cantonale gère désormais les fonds d'abri PC ; notre réserve est donc dissoute.

La parole n'est pas demandée.



2 Formation

	Différence
Charges	Produits
+66'495.00	-1.50

Ecole primaire et Cycle d'orientation

Le surplus des dépenses s'explique comme suit :

CHF 20'000.00 de charges s'ajoutent à nos dépenses ; il s'agit de charges liées plus élevées :

- des salaires des enseignantes
- des frais de conservatoire
- des écoles spécialisées
- de la part à la formation professionnelle

De plus, deux décomptes 2022, pour un total de près de CHF 45'000.00, du cercle scolaire primaire de Morat et du Corm sont venus s'ajouter aux dépenses 2023.

L'Association scolaire avait utilisé le SPI (potentiel fiscal) de la mauvaise année dans la clé de répartition. Ceci débouche sur un correctif en notre défaveur.

2170 Bâtiment scolaire

- les frais de nettoyage ont évolué à la hausse
- L'entretien du bâtiment : la peinture de salles et de la cuisine représente CHF 10'000.00

La parole n'est pas demandée.

3 Culture, sports et loisirs

	Différence
Charges	Produits
-47'359.95	-288.50

Culture

La bibliothèque est autogérée.

L'école de musique ne nous a pas soumis de demande en 2023.

Le chapitre respecte le budget.

3411 Halle polyvalente

Des dépenses comme l'achat de matériel et des travaux d'entretien du matériel technique n'ont pas eu lieu en 2023.

Moins d'heures du personnel et du nettoyage sont comptabilisées.

Les frais de chauffage pour tous nos bâtiments sont désormais introduits en imputations internes.

3420 Loisirs

Un investissement de CHF 35'000.00 avait été voté pour la réfection de la place de jeu de l'école.

Finalement le montant étant inférieur à la limite d'activation, CHF 19'567.05 ont été passés en fonctionnement.

La parole n'est pas demandée.



4 Santé

	Différence
Charges	Produits
-43'973.15	+218'086.69

Le chapitre Santé contient principalement des charges liées.

Le budget du Réseau Santé Lac avait été refusé en Assemblée des délégués. Une nouvelle mouture à la baisse a été revotée ensuite.

Les frais sont donc inférieurs au budget qui avait été établi avec les chiffres initiaux et ceci dans diverses positions du chapitre.

Après l'application du système MCH2, le RSL a décidé de rembourser le surplus de fonctionnement des dernières années aux communes membres.

Un montant extraordinaire de CHF 217'828.89 nous a été versé. Il s'agit d'un montant unique.

La parole n'est pas demandée.

5 Prévoyance sociale

	Différence
Charges	Produits
-6'778.40	+14'081.90

Ce chapitre est également majoritairement composé de charges liées.

On constate depuis quelques années maintenant que le service social est bien géré.

5451 Structure d'accueil extrafamilial de jour

Le budget a été correctement estimé. On notera que les crèches sont à nouveau plus demandées depuis 2023.

La parole n'est pas demandée.

6 Trafic et télécommunication

	Différence
Charges	Produits
-45'022.30	-3'789.00

Le chapitre en général a coûté moins cher que budgété.

D'une part les répartitions de salaires attribuent les frais à d'autres dicastères et d'autre part l'achat envisagé d'une épareuse n'a pas été nécessaire.

Dans le poste de l'entretien des routes un surplus est dû à la réfection du carrefour de la chapelle dont les frais de CHF 26'879.00 sont imputés au fonctionnement.

Les amortissements planifiés des routes contiennent ceux des chemins AF enregistrés dans le chapitre 8. Il s'agit de voies de communication.

La parole n'est pas demandée.



7 Protection de l'environnement – aménagement du territoire

Différence

Charges
-13'826.60

Produits
+9'929.55

71 Approvisionnement en eau potable

Le chapitre doit être équilibré.

Les heures du personnel sont inférieures en 2023.

Le charbon actif n'a été changé qu'une seule fois durant l'année. Un nouveau charbon a été installé en janvier 2024.

Les frais d'électricité ne représentent qu'un peu plus du tiers de ce qui nous avait été annoncé par le marché. En effet, le Conseil communal a réussi à négocier le prix au Kw/h plus favorable.

L'entretien général du réseau a coûté moins de la moitié du montant au budget.

La consommation d'eau est restée stable, la facturation se tient par rapport au budget.

72 Traitement communal des eaux usées

Le compte est équilibré selon la loi.

Les décompte d'association sont un peu plus haut.

Cette année la réserve pour l'équilibre du compte a généré un prélèvement.

L'Association pour la Bibera, qui a été dissoute au profit d'une entente communale, a restitué des montants l'an dernier. Il subsiste un transitoire pour 2024 à hauteur de CHF 9'668.65.

73 Gestion communale des déchets

La couverture est de 72%.

Les frais ont été maîtrisés et sont même inférieurs par rapport au budget.

Les ristournes pour le papier ne sont plus rémunérées.

74 Aménagement et endiguement

Le budget est respecté.

La différence se situe dans le chapitre correction de cours d'eau.

En effet, un budget de CHF 32'500.00 a été voté en investissement pour l'étude de faisabilité au Riau. Celle-ci a nécessité moins d'intervention d'ingénieurs et le montant total se situe en dessous de la limite d'activation. CHF 27'717.20 est donc imputé au fonctionnement.

La parole n'est pas demandée.

8 Economie

Différence

Charges
+13'465.95

Produits
41'150.75

812 Améliorations structurelles

Chemins AF: les amortissements sont mis dans le chapitre 6 des voies de communication.

820 Sylviculture

Pour ce qui est du domaine forestier, quelques frais d'entretien des arbres ont été engagés afin de garantir la sécurité routière.



8790 Chauffage à distance

Un calcul du coût au kw/h a été établi l'an dernier et communiqué aux consommateurs.
CHF 0.20 kw/h a été appliqué sur la consommation des stations, communales comprises.

Une imputation interne des frais de chauffage sera appliquée dès 2023 pour la vente de chaleur pour les bâtiments communaux.

En début d'année 2023 une grosse panne a donné lieu à des frais supplémentaires d'entretien ; ceux-ci font l'objet d'un compte spécial, Frais extraordinaire d'exploitation CHF 19'521.20. Nous avons été indemnisés à hauteur de CHF 16'770.00 par notre assurance dont le décompte tient compte de la consommation mazout/bois durant la période.

David Humair complète l'information sur la panne survenue en début d'année 2023 et remercie les personnes qui ont assuré l'alimentation et le fonctionnement des installations 24h/24H afin que les bâtiments restent chauffés en cette période hivernale. Un grand investissement d'heures de Messieurs Jacques Berset, Léo Colautti, Sefer Gashi et Henri Maillard a été réalisé afin de gérer cette crise.

La parole n'est pas demandée.

9 Finance et impôt

Différence	
Charges	Produits
+11'802.15	+362'184.18

9100 Impôts communaux ordinaires

Il est constaté que les impôts sur le revenu des personnes physiques a baissé d'environ CHF 100'000.00. Des décomptes des années précédentes et d'autres impôts sont entrés en 2023.

Pour ce qui est des décomptes des personnes morales, le montant facturé en 2023 sera revu lors des décomptes définitifs et certainement à la baisse comme on le constate déjà pour les années précédentes.

Un montant de près de CHF 124'000.00 nous a été alloué par l'Etat pour la réforme fiscale. Il s'agit du dernier versement de ce type.

9101 Impôts communaux spéciaux

Un gain supplémentaire assez conséquent est à noter dans les impôts spéciaux, Il s'agit spécialement de la position des gains immobiliers. Ce sont des montants uniques non prévisibles.

Chapitre 9300 Péréquation financière

Elle a baissé de près de la moitié.

Postes non ventilables

La vente du Centre de renfort de Morat a généré des écritures dans la réserve de réévaluation en patrimoine financier.

Un montant de CHF 16'182.55 a été introduit en produit dans le fonctionnement ; ce montant comprend la réévaluation du bâtiment déduit des amortissements y relatifs et de la Subvention d'association amortie également.

La réserve a été réduite, le montant du prélèvement de dissolution sur 10 ans a, quant à lui, été recalculé.

La parole n'est pas demandée.



2.2. Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	467 872.95
590	Report au bilan des recettes	636 279.35
	Résultat du compte des investissements	-168 406.405

Commentaire :

Le compte des investissements se solde par un excédent de produit de 168'406.40.

La prise en charge des dépenses est passée par le fonds de commune.

Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES		Comptes 2023		Budget 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	154 951.40	-	872 500.00	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	17 415.00	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	295 506.55	-	475 600.00	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-
5	Total dépenses	467 872.95	-	1 348 100.00	-

RECETTES		Comptes 2023		Budget 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	563 786.05	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	72 493.30	-	120 000.00
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-
6	Total recettes	-	636 279.35	-	120 000.00



Commentaires :

Chapitre 0

Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment Route de la Gare 10/12

Trois architectes ont été contactés pour une étude de faisabilité. Le Conseil communal a eu l'occasion de consulter trois études différentes pour la future réfection du bâtiment. Il s'agira d'un investissement à venir qui devra encore être développé.

Chapitre 1

La vente du Centre de renfort de Morat et son équipement qui a généré un montant dans le fonctionnement, apparaît également dans le compte des investissements. En effet, MCH2 exige que tout immeuble faisant partie du patrimoine administratif soit transféré en patrimoine financier avant d'être vendu. Le montant y relatif CHF 563'786.05 apparaît donc dans les comptes en charges et en produits.

Chapitre 3

Remplacement de l'éclairage du terrain de foot.

Celui-ci a été effectué et homologué. Une subvention de Loro nous a été octroyée.

Chapitre 4 Santé

Investissement du RSL

Il s'agit de charges liées.

Chapitre 6 Trafic et télécommunication

Modernisation de l'éclairage public – Rte de la Gare et Place de l'Eglise

Cet investissement a débuté en 2022 et n'est pas encore terminé. Seule la partie de la route de la Gare a été réalisée. Il sera terminé en 2024.

Chapitre 7 Protection de l'environnement

Approvisionnement en eau potable

Investissement d'urgence - compte 2023 – Installation UV réseau d'eau

Comme indiqué lors de la présentation du budget et dit en Assemblée communale de décembre 2023, un investissement d'urgence a été voté par le Conseil communal.

Il s'agit de l'installation d'un filtre UV pour la distribution d'eau potable qui a été installé à la suite de divers problèmes rencontrés concernant la qualité de l'eau. Cet investissement permet d'assurer la sécurité alimentaire. L'investissement total est de CHF 44'110.10 avec amortissement à 5% par an dès 2024 a été réalisé et terminé.

Extension du réseau d'eau CCMM

Les travaux de constructions ont commencé en 2023. L'investissement est en cours.

Les taxes de raccordement sont moins élevées. Les montants seront facturés ultérieurement.



Traitement des eau usées

Mise en séparatif des quartiers de la Pâla et de la Poya

Quelques travaux minimes ont déjà été entrepris.

Etude de protection contre les ruissellements et mise à jour du PGEE

Une première étape de l'étude a été réalisée. La suite à donner sera en relation avec les travaux dont l'investissement a été voté lors du budget 2023.

Les taxes de raccordement sont moins élevées. Les montants seront facturés ultérieurement.

Chapitre 8 Economie publique

Réfection de chemins AF

Deux subventions nous ont été versées pour les investissement terminés en 2022.

Autres commentaires

Investissement votés mais non commencés

1 Transformation du dépôt de la voirie	06.12.2023	1 550 880.00
2 Acquisition d'un compacteur à déchets	06.12.2023	120 000.00
3 Mesures contre les ruissellements	06.12.2023	850 000.00

Investissements votés puis passés en fonctionnement

3420.5030.00	Réaffectation des extérieurs de l'école	06.12.2023	35 000.00 voté
3420.3140.01	Place de jeu	31.12.2023	19 567.05
7410.5020.00	Etude variante d'assainissement du Riau	06.12.2022	32 500.00 voté
7410.3132.00	Honoraire d'études - assainissement Riau	31.12.2023	27 717.20

La parole n'est pas demandée.

Bilan

31.12.2022

31.12.2023

1	ACTIF	30'663'078.58	30'270'437.06
10	Patrimoine financier	5'573'382.38	6'350'301.81
100	Disponibilités et placements à court terme	1'957'037.79	2'489'695.34
101	Créances	1'777'576.44	1'956'876.87
102	Placements financiers à court terme	0.00	0.00
104	Actifs de régularisation	332'168.15	397'129.60
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	1'506'400.00	1'506'400.00
14	Patrimoine administratif	25'089'696.20	23'920'135.25
140	Immobilisations corporelles PA	22'083'693.85	21'565'245.95
142	Immobilisations incorporelles PA		31'792.80
145	Participations, capital social PA	27'120.00	27'120.00
146	Subventions d'investissement	2'978'882.35	2'295'976.50
2	PASSIF	30'663'078.58	30'270'437.06
20	CAPITAUX DE TIERS	4'421'088.40	3'632'694.35
200	Engagements courants	293'562.55	424'141.55
204	Passifs de régularisation (RG)	154'324.20	48'419.60
206	Engagements financiers à long terme	3'956'421.45	3'160'133.20
208	Provisions à long terme	0.00	0.00
209	Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux de tiers	16'780.20	0.00
29	Capital propre	26'241'990.18	26'637'742.71
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	5'046'947.45	5'200'440.75
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	6'470'842.70	5'718'816.30
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert de bilan	14'724'200.03	15'718'485.66
2990	Résultat annuel	1'178'146.33	994'285.63
2999	Résultat cumulé des années précédentes	13'546'053.70	14'724'200.03

La présentation du bilan ne génère aucune question.



2.4. Synthèse des indicateurs financiers 2023

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-148.59%	< 100% bon 100% – 150% suffisant > 150% mauvais
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	-673%	Haute conjoncture : > 100%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	0% – 4% bon 4% – 9% suffisant > 9% mauvais
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	14%	< 50% très bon
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	10%	10%-20% effort d'investissement moyen
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	11%	5% – 15% charge acceptable
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-4 988.63	< 0 CHF patrimoine net
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	18%	> 20% bon

David Humair n'argumente pas sur les indicateurs financiers qui sont bons. Un effort doit encore être fourni pour celui des investissements ; ceux-ci ont débuté et feront remonter le taux favorablement dès comptabilisation des montants y relatifs.



3. Crédit d'engagement 2024 – projet d'assainissement du Riau (phase 1)

En 2019, le Service cantonal de l'Environnement a introduit la zone du Riau (parcelle 2040 et 2041 RF) dans le cadastre des sites pollués du canton de Fribourg. Il nous a été demandé de procéder à des investigations afin de déterminer les éventuels besoins de surveillance ou d'assainissement des lieux. Pour ce faire, le bureau Aba-Geol a été mandaté et diverses études de sols ont été effectuées. Quatre variantes d'assainissement ont été soumises aux autorités supérieures. Parmi les propositions faites, une d'entre elle a été retenue soit, la mise en place d'un nouveau lit de cours d'eau en béton armé. Cette variante consiste à terrasser une fouille blindée, à trier, à excaver les matériaux, à construire un lit de cours d'eau, à mettre en place une couverture de grave et de terre végétale et à remettre en état le site avec une revitalisation des berges. Estimation des coûts de l'ouvrage CHF 1'300'000.00.

Afin de pouvoir débiter le projet de construction, une première phase doit être mise en œuvre impliquant l'engagement de prestations d'ingénieurs hydrauliques et d'ingénieurs civils ainsi que de géologues et géotechniciens SIPO.

Total frais d'ingénieurs et géologues	CHF	202'500.00	HT
Frais potentiels de forage, analyses, etc...	CHF	35'000.00	HT

Montant du crédit d'investissement	CHF	237'500.00	HT
Amortissement annuel sur 40 ans – 2.5%	CHF	5'937.50	
Délai de réalisation : 2024-2025			
Financement par le fonds de la commune			

Ce projet générera des subventions cantonales et fédérales dont les demandes seront soumises.

David Humair prend la parole pour donner quelques indications complémentaires.

Comme vu dans les comptes, des études comprenant quatre variantes ont été réalisées afin d'examiner les possibilités pour l'assainissement du Riau. L'étape suivante est de mettre en œuvre ce qui a été décidé par les organes compétents.

Les citoyens doivent voter pour financer la suite d'un projet crucial pour l'environnement de la commune, soit l'assainissement du ruisseau du Riau qui traverse une ancienne décharge. Après une étude approfondie, quatre variantes de projet ont été proposées, parmi lesquelles la variante 4 a été retenue par les autorités cantonales et fédérales.

La variante 4, qui a été choisie, propose une approche complète et durable pour le confinement et la sécurisation de la décharge, tout en permettant au ruisseau de rester en surface revitalisée. Cette variante a été jugée la plus efficace pour répondre à long terme aux enjeux environnementaux, tout en étant viable économiquement. Elle inclut des mesures de confinement des déchets, ainsi que la réhabilitation des zones affectées pour restaurer les habitats naturels. En résumé, il s'agira d'isoler les déchets afin que le ruisseau puisse s'écouler par-dessus dans un environnement revitalisé.

Le projet démarrera dans les meilleurs délais alors que les travaux "lourds" devraient démarrer et se conclure en 2025. Cette fenêtre temporelle relativement courte nécessite une coordination impeccable entre les différents acteurs impliqués. Les travaux seront supervisés et régulés à trois niveaux de l'État, à savoir le niveau fédéral, cantonal et communal.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) jouera un rôle clé en supervisant les aspects réglementaires et en veillant à ce que le projet respecte toutes les normes environnementales nationales. Il sera également responsable de la libération d'une partie des fonds nécessaires à la réalisation du projet.



Commune de Cressier

L'administration cantonale sera chargée de la coordination générale du projet, assurant la liaison entre l'État fédéral et les acteurs locaux. Elle suivra de près les progrès des travaux et s'assurera que les délais et les spécifications du projet et des travaux sont respectés.

La commune, de son côté, se concentrera sur l'aspect logistique et la communication avec les citoyens. Elle informera et veillera à minimiser l'impact des travaux sur la vie quotidienne des habitants.

Des ingénieurs environnementaux, des hydrologues, et des spécialistes en biologie aquatique seront également impliqués pour assurer l'expertise technique nécessaire. Des entreprises spécialisées dans le génie civil et l'assainissement environnemental seront engagées pour réaliser les travaux.

En conclusion, ce projet d'assainissement du ruisseau du Riau est non seulement vital pour restaurer la santé écologique du Riau mais aussi pour garantir un isolement de la décharge. Avec la collaboration efficace de tous les niveaux gouvernementaux et des experts techniques, nous sommes confiants dans la réussite de ce projet essentiel.

Ce projet prend forme mais ceci prend beaucoup de temps car plusieurs acteurs sont impliqués et au final, nous n'avons beaucoup de choix, nous devons assainir ce ruisseau de manière optimale.

David Humair demande s'il y a des questions.

Astrid Muller, qui habite juste à côté, demande si le projet comprend l'abattage des arbres environnants et une plantation de compensation. Actuellement des branches tombent et beaucoup d'arbre sont secs.

David Humair répond qu'il y faudra probablement en enlever une partie afin de faciliter les travaux dans cette zone. Ce sujet fait également partie de l'étude.

Marc Morandi dit que la vote de ce soir comprend les frais d'ingénieries, géologie et autres et demande si nous avons déjà une idée sur l'enveloppe future de ce qui devra être payée pour l'assainissement complet.

David Humair répond qu'un montant total pour la variante 4 a déjà été articulé avoisinant les 2 millions.

Marc Morandi demande de quel ordre seront les subventions.

David Humair informe que les subventions s'élèveront à 80% et le solde de 20%, soit à peu près CHF 600'000.00 seront à la charge de la commune.

Eliane Goetschi se demande pour quelle raison les déchets ne sont pas éliminés.

David Humair répond qu'à la base, la variante 3, qui comprenait l'élimination totale des déchets, avait été choisie par la commune. Il s'agissait d'ailleurs de la variante la plus chère. Cependant, le canton et la confédération ont décidé que ce n'était pas la meilleure option et nous devons suivre leur décision. Ces déchets ne sont pas dangereux et le principe de les couvrir serait mieux.

Nicole Hayoz se dit ne pas être concernée mais par rapport à ces déchets, est-ce que dans 20-30 ans se sera de nouveau un problème.

David Humair répond que cette question a été posée à savoir combien de temps cette variante était viable et il nous a été répondu que ce sera viable longtemps, au minimum 50 ans. Il comprend la situation, la commune aurait vraiment aimé tout évacuer. Les coûts auraient été plus élevés mais le canton et la confédération ont dit que la variante 4 était la plus appropriée, du point de vue financier également.



Commune de Cressier

Irène Neubauer Gubler dit que ça a été décidé comme ça mais elle se pose la même question et elle aurait aimé que ce soit réglé une fois pour toute. Elle trouverait dommage que ça puisse ressurgir encore une fois.

David Humair rappelle que la commune aurait préféré cette variante mais nous n'avons pas eu le choix. Il précise également qu'en cas d'évacuation des déchets, ceux-ci devront être acheminés à un autre endroit et il y a une question de place dans les autres décharges. Vu le fait que ces déchets ne sont pas trop dangereux, les services compétents estiment qu'il vaut mieux les laisser là.

Marianne Rey aimerait savoir ce qui va être mis pour cacher ces déchets. Est-ce que ce sera du béton ?

David Humair répond qu'il n'est pas dans le principe de cacher les déchets mais de les isoler avec du béton.

Aucune autre question n'étant formulée, la parole est donnée à la Commission financière.

Crédit d'engagement 2024

3.1. Projet d'assainissement du Riau (phase 1)

Suite à l'introduction de la zone du Riau dans le cadastre des sites pollués du canton de Fribourg, il est indispensable d'assainir cette zone. Une seule variante des 4 proposées par le Conseil communal a été retenue par les autorités supérieures.

La première phase de ce projet implique l'engagement de prestations diverses telles que des études de génie civil, de géologues, de géotechniciens, etc. Ce crédit d'étude est estimé à CHF 237'500.00 et sera financé par le fonds de la commune. L'investissement au complet générera quant à lui des subventions cantonales et fédérales.

La commission financière invite l'Assemblée communale à accepter ce crédit d'engagement de CHF 237'500.00.

David Humair remercie Christiane Pilloud et propose de passer au vote à savoir d'accepter ce crédit pour mettre en place l'assainissement du Riau. Le vote est procédé à main levée et le crédit d'engagement est accepté à l'unanimité.

4. Désignation de l'organe de révision (proposition de la Commission financière)

David Humair informe que les comptes sont établis par la commune et que ceux-ci sont révisés par un organe de révision. Ce mandat est pour une période d'un à trois ans et peut être renouvelé. Il appartient à l'Assemblée de choisir cet organe et une proposition est formulée par la Commission financière.

Prolongation du mandat de l'organe de révision

Un des rôles de la Commission financière est de proposer à l'Assemblée communale un organe de révision des comptes de la commune pour une période de 1 à 3 ans.

En 2021, ce mandat a été octroyé à la Fiduciaire Gefid, située à Marly, pour une période de 3 ans. La collaboration avec cette société est très bonne, leurs recommandations sont pertinentes et nous avons une grande confiance dans leur gestion.

Cette période initiale arrive à échéance et nous avons la possibilité de prolonger ce mandat de 3 ans supplémentaires.

Nous proposons ainsi à l'Assemblée de voter pour le renouvellement de leur mandat pour les 3 prochaines années.

La proposition de la Commission est passée au vote et est acceptée par 61 votes et 1 vote contre.



Commune de Cressier

5. Approbation du règlement scolaire

Lors de la dernière Assemblée communale d'automne, la modification d'un article du règlement scolaire avait été soumise. Or, il s'est avéré après coup, qu'il y avait d'autres changements relativement mineurs. Elles sont présentées comme suit en rouge :

Ancien règlement		Nouveau règlement	
Préambule (à ajouter)			
		La loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6)	
Art. 3 Transports scolaires (art. 17 LS) et art. 10 à 18 (RLS)			
Art. 3 al. 2 Organisation	² Il organise les transports des élèves dans le sens de la loi scolaire, notamment : a) il reconnaît les transports gratuits selon la longueur ou la dangerosité du trajet – mentionnés sur le plan (annexe III); b) il fixe l'horaire et le parcours; c) il détermine les haltes nécessaires en choisissant des endroits exempts de danger; d) il choisit l'entreprise de transport; e) il fait surveiller l'arrivée et le départ des véhicules à l'école; la surveillance exercée par les enseignants ne saurait dépasser 10 minutes après la fin des cours, le temps supplémentaire est rémunéré. f) il veille de manière générale à la sécurité du transport pour les élèves.	Art. 3 al. 2 Organisation	² Il organise les transports des élèves dans le sens de la législation scolaire, notamment : a) il reconnaît les transports gratuits selon la longueur ou la dangerosité du trajet – mentionnés sur le plan (annexe III); b) il fixe l'horaire et le parcours; c) il détermine les haltes nécessaires en choisissant des endroits exempts de danger; d) il choisit l'entreprise de transport; e) il veille de manière générale à la sécurité du transport pour les élèves. f) il fait surveiller l'arrivée et le départ du véhicule à l'école;
Art. 8 Demi-jours de congés hebdomadaires et horaires des classes (art. 20 LS et art. 35 RLS, art. 30 et 31 RLS)			
Art. 8 al. 2 let. e) Classes germanophones	² Les demi-jours de congés hebdomadaires, pour les élèves de langue allemande sont, en plus du mercredi après-midi, les suivants : e) pour les élèves de 1 ^H à 4 ^H en classe multi-âges, des formes d'enseignement spécifiques sont adaptées (art. 21, al. 1, let. c RLS) 1H: le matin : mardi et vendredi ; l'après-midi : lundi, jeudi et vendredi 2H: l'après-midi : mardi, jeudi et vendredi 3H: l'après-midi : mardi et vendredi 4H: l'après-midi : vendredi	Art. 8 al. 1 let. e) Classes germanophones	¹ Les demi-jours de congés hebdomadaires, pour les élèves de langue allemande sont, en plus du mercredi après-midi, les suivants : e) pour les élèves de 1H à 4H en classe multi-âges, des formes d'enseignement spécifiques sont adaptées (art. 21, al. 1, let. c RLS). En plus du mercredi après-midi, ils ont congé les demi-jours suivants 1H: le matin : mardi et vendredi ; l'après-midi : lundi, jeudi et vendredi 2H: l'après-midi : mardi, jeudi et vendredi 3H: l'après-midi : mardi et vendredi 4H: l'après-midi : vendredi
Art. 16 Dispositions finales Abrogation du droit en vigueur - Règlement scolaire de la commune de Cressier du 6 octobre 2020			

Mélanie Gubler reçoit le micro. Elle énumère les modifications présentées et demande s'il y a des questions.



Commune de Cressier

Sébastien Berset demande une précision sur le point f de l'article 3 à savoir si c'est la commune qui fait surveiller l'arrivée et le départ du véhicule à l'école.

David Humair reprend les termes de l'article 3, al. 1 du règlement scolaire qui stipule : le Conseil communal planifie, organise et contrôle les transports scolaires en collaboration avec la direction d'école.

Sébastien Berset demande alors si quelque chose sera organisé. Dans l'ancien règlement il était précisé en plus que la surveillance exercée par les enseignants ne saurait dépasser 10 minutes après la fin des cours ce qui n'est plus indiqué dans le nouveau.

Mélanie Guber répond que c'est la direction d'école qui s'organise avec les enseignantes ; à Cressier, il n'y a pas beaucoup de bus.

David Humair précise que la direction d'école assure l'organisation des transports et le Conseil communal donne les conditions cadres comme les places où le bus peut stationner, etc.

Sébastien Berset estime qu'il y avait une tâche proposée par les autorités et qu'il s'agit désormais d'un report de responsabilité envers le Conseil communal.

David Humair explique qu'il y a des écoles où le trafic lié au transport scolaire est relativement conséquent et la modification de l'article va dans ce sens. A Cressier le peu de trafic est relativement bien géré et l'impact reste mineur. De plus, il ne s'agit que d'une reformulation.

La parole n'étant plus demandée, les modifications sont soumises au vote et sont acceptées à 59 voix pour et 3 abstentions.

6. Divers

David Humair débute le point divers et donne la parole à Jacques Berset.

Jacques Berset vient sur le sujet des investissements en cours qui demandent un suivi intense. En ce qui concerne la voirie, la mise à l'enquête devrait être effectuée en principe à la fin de ce mois. Pour le réaménagement du quartier de la Pâla, les plans sont en cours de signatures et pour le projet des ruissellements, nous allons recevoir les plans en principe à la fin mai.

Il informe que l'investissement pour l'éclairage public dans le village est terminé et qu'une augmentation et diminution de luminosité peut désormais être constatée. Il s'agit dorénavant d'un éclairage à profil dynamique. Depuis la place de l'Eglise jusqu'à la gare, la luminosité est de 80% jusqu'à 21h. Elle passe ensuite à 10% et à chaque passage de piétons ou de voitures, l'éclairage augmente à 50%. Pour le reste du village, tous les éclairages sont en LED avec une luminosité de 80% qui descend à 20% durant la nuit. Dans le cadre d'économie d'énergie nous sommes bien équipés et allons garder ce système.

Il donne une précision concernant la pose du radar pédagogique placé dans la forêt de Palud. Il a été mis pour le comptage des véhicules mais également pour sensibiliser les automobilistes. Le Conseiller a souhaité le mettre à une vitesse de 60 km/h car il estime que cette vitesse était déjà haute pour ce chemin exigu. Il a constaté qu'une personne avait placé un panneau 80 km/h en dessous du radar. Cette personne n'a pas tort car la réglementation va dans ce sens. Le Conseiller souhaite juste préciser que ce n'est pas lui qui l'a installé. Il revient sur le fait que ce radar permet de faire un comptage de véhicules et informe qu'il y a entre 800 et 900 passages par jour. Il explique que des statistiques avaient déjà été effectuées en 2020 et qu'à cette période, nous pouvions compter 670 véhicules par jour.



Commune de Cressier

Alain Triss demande les moyennes de vitesse sur ce tronçon.

Jacques Berset répond que 30% sont entre 41 et 50 km/h, 40% sont entre 51 et 60 km/h, 16% entre 61 et 70 km/ et 3% entre 71 et 80 km/h. Mais il précise qu'il ne sait pas qui sont les conducteurs, aucune photo n'est prise et aucune amende n'est adressée. Il s'agit juste de se faire idée.

Beat Haessig demande si à la suite de ce comptage, des mesures vont être prises ou si nous restons au statu quo ?

Jacques Berset informe que pour l'instant, rien ne va changer. Des comptages sont effectués dans tout le village et il a été constaté qu'en cas d'abaissement de vitesse ou d'aménagement de système de freinage, le problème est reporté dans les communes voisines. Comme exemple à Courlevon qui constate une augmentation de trafic depuis qu'il y a le 30 km/h à Villars-les-Moines. Si nous souhaitons faire quelque chose dans la forêt de Palud, ce serait de mettre des ralentisseurs. Mais nous ne sommes pas les seuls propriétaires de cette route. Il faudrait donc s'entendre avec les autres communes.

David Humair pense qu'il doit y avoir une prise de conscience au niveau du citoyen car il s'agit du problème de tout le monde et pas seulement celui du Conseil communal.

Il souhaite encore aborder deux sujets importants qui concernent notre environnement immédiat et notre qualité de vie : la gestion de nos déchets et l'impact du trafic routier dans notre commune.

En ce qui concerne la gestion des déchets, il est notable que notre communauté produise une quantité significative de déchets recyclables. Chaque semaine, nous ne recueillons pas moins de 25 mètres cubes de papier et, toutes les trois semaines, 15 mètres cubes de verre (soit 5'000 litres pour une population environ 900 adultes). Ces chiffres mettent en lumière l'importance de nos efforts en matière de recyclage. Cependant, ils nous rappellent aussi notre responsabilité envers la réduction de notre empreinte écologique. Il est impératif de continuer à améliorer nos habitudes de tri et de réduire notre consommation de matières jetables. Prenons un moment pour réfléchir à la manière dont nous pouvons diminuer ces volumes, que ce soit par des choix conscients comme l'utilisation de produits réutilisables ou en évitant les emballages superflus. L'autre préoccupation est le trafic en général et dans le bois de Bouley en particulier. Avec 860 véhicules qui traversent ce lieu chaque jour, soit un véhicule toutes les 2 minutes 24/24, l'impact sur la zone est considérable, surtout si on ajoute à cela le littering qui est une réelle calamité et l'érosion des bords de la route qui, par endroit, a doublé sa largeur. La question à se poser est : est-ce que cette situation est durable et acceptable pour l'environnement de notre commune. Si non, j'encourage tout le monde à réfléchir à cette situation.

Ces deux points, bien que différents, illustrent le même besoin de prendre des actions concrètes pour protéger et améliorer notre environnement. Chaque petit geste compte et ensemble, nous pouvons faire une différence. Engageons-nous à être plus conscients de notre impact environnemental et à adopter des habitudes plus durables pour l'environnement de notre commune.

Il remercie les citoyens présents pour leur attention et leur engagement continu pour faire de notre commune un meilleur endroit pour tous. Nous comptons sur votre participation active pour mettre en œuvre des changements nécessaires. C'est ensemble que nous pouvons façonner l'avenir de notre environnement.

Marianne Rey souhaite relever que 62 personnes sont présentes ce soir. Le message a bien été entendu mais il reste 900 personnes dans le village. Elle demande s'il n'était pas intéressant de pouvoir mettre ces remarques dans le journal communal afin que chacun puisse y réfléchir et pas seulement les citoyens présents.



Commune de Cressier

David Humair répond dans le sens que pour le trafic, il n'y a pas que des gens de Cressier qui passe sur la route de Palud ou sur la route en général à Cressier. Par contre, au sens strict, la déchetterie n'est ouverte qu'aux gens de Cressier. Des caméras permettent de contrôler les allés-venues et si nous constatons qu'une personne externe de Cressier se rend à la déchetterie, un courrier est envoyé et en cas de récidive, une amende est adressée. Mais en ce qui concerne les fameux 5'000 litres de verres pour 900 personnes par semaine, il s'agit bien de la population de Cressier.

Marianne Rey revient sur sa remarque en précisant que c'est pour les 900 autres habitant qu'il faudrait mettre une publication dans le journal communal.

David Humair s'excuse de ne pas avoir compris la question et informe que des informations ont déjà publiées mais qu'il est tout à fait possible de les remettre.

David Humair vient sur un autre point qu'est la recherche de candidats pour la prochaine législature. Nous nous approchons gentiment d'une période cruciale pour notre village ; l'élection en mars 2026 de la nouvelle législature qui guidera notre commune dans les années à venir. Il s'adresse à chaque citoyen pour souligner l'importance de leur engagement dans la vie publique et la conduite du village. Le conseil actuel est composé de sept membres dévoués qui travaillent sans relâche pour le bien-être et le développement de notre communauté. Cependant, à l'approche des nouvelles élections, il est vital que nous ayons une participation complète pour continuer sur cette voie. En cas de manque de candidats, le nombre de membres du conseil pourrait être réduit à cinq. Cette situation n'est pas idéale, car elle pourrait limiter notre capacité à représenter efficacement toutes les facettes et les besoins de notre communauté.

Nous devons éviter de prendre des mesures plus drastiques dues à un manque de participation. La force de notre conseil réside dans sa diversité et dans l'engagement de ses membres, qui viennent de tous les horizons et contribuent avec leurs perspectives uniques à la gestion de notre village.

Il les encourage donc vivement à envisager de se porter candidat pour les prochaines élections. Jeune ou moins jeune, nouveau résident ou implanté de longue date, chaque voix compte et chaque perspective est précieuse. Prendre part au conseil est non seulement un acte de service civique mais aussi une opportunité de façonner l'avenir de notre village, de protéger nos traditions tout en innovant pour répondre aux défis de demain.

Si quelqu'un a à cœur de développer notre communauté, de contribuer activement à notre avenir commun, c'est le moment d'envisager de s'engager.

Rappelons que chaque membre du conseil joue un rôle essentiel dans la prise de décisions qui affectent la vie de chacun dans notre village. Votre engagement peut véritablement faire la différence.

Nous comptons sur votre esprit civique et votre passion pour notre belle commune pour relever ce défi ensemble. Participez à cette belle démarche démocratique. Faites en sorte que notre conseil soit représentatif de notre communauté dynamique et diverse.

Si nous nous rendons compte qu'il n'y aura pas assez de candidat, il y aura lieu de l'annoncer au canton avant la fin de la législature pour diminuer le Conseil communal à cinq candidats. Les personnes intéressées sont donc invitées à s'annoncer en cas d'intérêt.

Jacques Yerly réagit dans le sens que pour l'instant il n'y a aucune démission annoncée et qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter.

David Humair répond que nous sommes en mai 2024 et que les élections sont mars 2026... Il rappelle aux citoyens qu'en cas d'intérêt, ils sont priés de s'annoncer afin de savoir si une réduction des membres du Conseil est nécessaire ou non.

Léo Colautti prend la parole concernant le bâtiment de la Route de la Gare 10-12. Il informe que trois bureaux d'architectes ont été mandatés afin d'obtenir des idées sur le potentiel de ce bâtiment. Le but était, dans un premier temps, de refaire les plans qui étaient inexistantes et de proposer des idées de rénovation tout en intégrant la Licorne. Trois projets intéressants ont été proposés au Conseil communal. Il s'agit maintenant de savoir si une suite va être donnée à cette rénovation.



Commune de Cressier

David Humair résume la situation tout en précisant que la toiture a été rénovée l'année dernier mais que le reste du bâtiment mériterait un assainissement. Il demande à l'Assemblée un accord de principe sur la poursuite du projet.

Marc Morandi demande quelle est la vision du Conseil communal par rapport à ce bâtiment.

Léo Colautti répond que l'idée était de laisser libre cours aux architectes pour enrichir et valoriser l'âme de ce bâtiment tout en conservant la Licorne. Il y a eu des idées proposées comme des appartements ou autres locaux. Il y a lieu maintenant de savoir si une suite va être donnée à ces projets. Les coûts sont assez conséquents et avoisineront 2 millions d'où l'envie du Conseil communal d'avoir l'avis de la population.

L'Assemblée est invitée à donner son accord de principe. La poursuite du projet d'étude est acceptée par 56 voix pour et 6 abstentions.

David Humair poursuit le point divers en laissant la parole à l'Assemblée.

Astrid Muller souhaite aborder la problématique du dépôt des sacs poubelles. Il arrive régulièrement que les renards éventrent les sacs. L'idée d'installer un compacteur avait été soulevée et elle demande si quelque chose va être fait ou s'il y a la possibilité de mettre des containers dans la commune.

David Humair répond que c'est effectivement un réel problème notamment à cette période de l'année où les renards doivent nourrir leurs petits. Il a été rappelé à plusieurs reprises aux habitants de ne pas déposer les sacs avant le mercredi matin mais il y a des gens qui les sortent déjà le dimanche soir.

Jacques Berset confirme qu'un projet de compacteur avait été soulevé mais que celui-ci n'avait pas été plus loin car il y avait d'autres priorités. L'installation d'un compacteur nécessite une modification du règlement communal sur les déchets. En ce qui concerne les containers, sur le principe, chaque immeuble du village devrait avoir son container.

Richard Pilloud réagit par rapport au compacteur qu'il trouve problématique. Le thème de la circulation croissante a été abordé et il estime qu'avec un compacteur, ce sera 600 ménages qui devront se déplacer deux à trois fois par semaine à la déchetterie pour apporter leur sac poubelle. Cela va créer des nuisances alors qu'actuellement, il n'y a qu'un passage par semaine par le camion poubelle. Il estime que chaque maison devrait avoir son propre container pour éviter que les renards visitent les sacs qui sont à même le sol.

Jacques Berset admet le problème des déplacements mais relève qu'il arrive fréquemment que des gens se déplacent deux à trois par semaine à la déchetterie avec peu de déchets. A son avis, l'excuse du déplacement des voitures pour amener sa poubelle est discutable.

David Humair confirme que la gestion des déchets reste un sujet émotionnel. Actuellement, il y a un service de ramassage et des gens sont pour et d'autres contre mais comme cela a été soulevé, il y a un aspect de responsabilité personnelle. Le problème des déchets reste récurrent, cela engendre beaucoup de temps pour la voirie.

Monique Fahrni parle pour le groupe Cressier en Fleur. Elle relève que nous avons tous une part de responsabilité pour notre village et devons en prendre soin. C'est ce qu'essaie de faire ce groupe avec des citoyens attachés au village et motivés à le faire prospérer dans le respect et en faveur de la biodiversité. Avec l'approbation du Conseil communal, ils se sont chargés d'arracher les néophytes présents à l'entrée du village vers le passage à niveau et ont planté des essences vives. Une discussion a eu lieu le 5 mars avec le Syndic pour discuter de la nécessité de faire une évaluation des améliorations possibles dans la commune et les possibilités de réalisation. Monsieur Humair a accepté de contacter des spécialistes qui offrent des évaluations pour les communes intéressées. Certains endroits seraient propices pour une prairie fleurie ou une haie naturelle (des



Commune de Cressier

images sont présentées). Pour y parvenir, ils ont besoin d'un plus grand soutien de la commune et de ses résidents. Leur petit groupe n'arrivera pas à tout faire seul. Leur idée serait d'organiser, sur le principe de l'action coup de balai, une journée de désherbage deux fois par année, de plantation et d'autres travaux divers d'aménagement. Elle invite les personnes qui souhaitent contribuer à l'embellissement du village de s'inscrire auprès d'elle.

David Humair la remercie infiniment et applaudi ces initiatives citoyennes car c'est ce qui fait vivre une communauté. Il n'y a pas qu'une autorité et des contribuables mais aussi des gens qui prennent des initiatives et c'est la responsabilité de chacun. Il encourage les personnes intéressées de s'annoncer pour promouvoir la biodiversité.

Christine Simonet, qui fait partie de ce groupe, dit qu'ils ont vraiment besoin d'aide de la commune car il s'agit de travaux assez conséquents. Les gens peuvent venir s'inscrire mais ils ont besoin que la commune s'engage à organiser ces journées de nettoyage. Des actions ont déjà été faites par leur groupe, mais cela reste à un très petit niveau. Si nous souhaitons que le village fleurisse, ils ont besoin du soutien du Conseil communal et souhaite un accord formel d'ici le mois de juin afin de savoir s'ils continuent à s'engager dans ces projets.

Jacques Berset rebondit sur le sujet en informant que dans certains endroits présentés, la plantation d'une haie vive ne sera pas possible à cause de la sécurité routière. Pour les prairies fleuries, il propose les terres proches de la halle qui seront remuées lors des travaux prévus contre le ruissellement au printemps prochain. Il relève également que ces plantations sont des travaux de longue haleine car il faut compter un délai de trois ans pour obtenir un résultat.

David Humair informe que sur le principe, la commune est prête à s'engager mais qu'il faudra prévoir une position dans le budget. Pour se faire, il demande au groupe de transmettre leur besoin au Conseil communal avant l'élaboration du budget.

Monique Fahrni répond que le principe de faire une évaluation permettrait de définir les endroits possibles. L'association WWF propose ce service aux communes. Sans cela, des petits travaux sont effectués sans vraiment s'en rendre compte et jusqu'à maintenant, c'est le groupe qui a financé les plantations. Il faudra un soutien.

David Humair invite le groupe à revenir vers le Conseil communal pour prévoir une position au budget.

Eliane Goetschi a une question concernant le chemin qui mène à leur domicile. C'est un chemin catastrophique et elle demande si une solution est envisagée pour le réaménager. En cas de pluie, des trous se forment et il est désagréable de rouler dessus.

Jacques Berset répond que la solution serait de goudronner, faire des canalisations. Une offre peut être demandée. Pour ce chemin, les employés viennent régulièrement mettre du gravier gras et il n'est pas impraticable.

Plus aucune question n'étant soulevée, **David Humair** remercie encore les citoyennes et citoyens de s'être déplacés ce soir en Assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h15